

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 17 février 2020

L'an deux mille vingt, le 17 du mois de Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice, Anne-Marie MORLIER

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Michel Melot, Benoit Poulain,

Absents excusés : Samuel Tavvry, Yves Lehuero Kerisel, Armel Godais,

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) Vote du compte administratif de l'assainissement 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Monsieur CREAC'H, Trésorier de Vitré, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du trésorier,

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents (2018) :

Résultat reporté fonctionnement + 3 212.87 €

Résultat reporté investissement - 17 287.02 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de :

En section de fonctionnement : + 5162.92 €

En section d'investissement : - 18 845.95 €

Le résultat global de clôture s'élève donc à -13 689.03 euros.

Compte tenu du transfert de la compétence « Assainissement et eaux pluviales urbaines » à Vitré Communauté au 1^{er} janvier 2020, il convient de clôturer le budget annexe assainissement le 31 décembre 2019.

Arès avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2019 du budget « Assainissement »;

- DE CONSTATER la stricte concordance entre le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 établi par le Comptable des Finances Publiques,

- DE CLÔTURER le budget annexe assainissement,

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif.

•	Pour : 9	•	Contre :	•	Abstention :
---	-----------------	---	-----------------	---	---------------------

3) Approbation du Compte de gestion pour l'assainissement 2019 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Monsieur CREAC'H, Trésorier de Vitré, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte de gestion

• Pour : 10	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

4) Vote du compte administratif du budget communal 2019

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, Monsieur le président de séance présente le compte administratif 2019 du budget communal de MOULINS

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents (2018) :

Résultat reporté fonctionnement + 75 593.98 €

Résultat reporté investissement - 14 577.67 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de :

En section de fonctionnement : + 95 429.83 €

En section d'investissement : + 4096.85 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 en totalité au compte 1068 en recette d'investissement, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu du besoin de financement.

Monsieur le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Vitré.

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif.

La conseil valide le compte administratif 2019.

• Pour : 9	• Contre :	• Abstention :
-------------------	-------------------	-----------------------

5) Affectation des résultats du compte administratif du budget communal 2020

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif communal de 2020 de la façon suivante :

- Somme à affecter en investissement de 95 425.83 € au compte R 1068
- Report de l'excédent d'investissement de 4096.85 € au compte R 001

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 en totalité au compte 1068 en recette d'investissement, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu du besoin de financement.

Le Conseil Municipal valide l'affectation de résultats ci-dessus

• Pour : 10	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

6) Approbation du Compte de gestion pour le budget communal 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Monsieur CREAC'H, Trésorier de Vitré, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du trésorier,

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion du budget communal.

• Pour : 10	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

7) Ouverture des crédits par anticipation section investissement

M. le Maire propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L. 1612-1 du CGCT qui permet d'ouvrir le quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2019 + DM 2019

Crédits votés en 2019 :

Chapitre 20 : 900 € ; Chapitre 21 : 124 306.68 € ; soit un total de 125 206.68 €. La limite d'ouverture des crédits par anticipation s'élève ainsi à $125\,206.68 \text{ €} \times \frac{1}{4} = 31\,301.67 \text{ €}$.

M. le Maire propose l'affectation des crédits par anticipation comme suit :

- Chapitre 20 : 900 €
 - Compte 202 : $900 \text{ €} \times 25\% = 225.00 \text{ €}$
- Chapitre 21 : 124 306.68 € * 25% = 31 076.67€
 - Compte 21312 : $5000 \text{ €} \times 25\% = 1250.00 \text{ €}$
 - Compte 21318 : $86\,061.68 \text{ €} \times 25\% = 21\,515.42 \text{ €}$
 - Compte 2151 : $15\,000 \text{ €} \times 25\% = 3\,750.00 \text{ €}$
 - Compte 2152 : $1000 \times 25\% = 250$
 - Compte 2158 : $5000 \times 25\% = 1250$
 - Compte 2183 : $5000 \times 25\% = 1250$
 - Compte 2184 : $5000 \times 25\% = 1250$
 - Compte 2188 : $2000 \times 25\% = 500$
- TOTAL : 31 301.67 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'ouverture de crédits par anticipation section investissement pour le budget 2020.

• Pour : 10	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

3) Réglementation caverne cimetièrre

Suite à une demande de pose de monument sur une caverne, il est donc proposé de rajouter des précisions concernant la dimension, la hauteur maximale et l'espace entre chaque caverne dans le règlement du cimetière.

Monsieur le Maire propose donc les dimensions suivantes :

- Dimensions : 60cm X 60cm
- Hauteur : 50 cm
- Espace entre les caverne situés côté chapelle et monument aux morts : 50cm
- Espace entre les caverne situés côté mur fond du cimetière : 1.10m

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider ces précisions sur le règlement du cimetière.

• Pour : 10	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

9) Panneau de signalisation lieux-dits

Un inventaire des lieux-dits a été fait et il convient de racheter un panneau pour les lieux-dits la roualle, vaudon et la marre juget.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat des panneaux

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

10) Achat ordinateur portable

Proposition d'acheter 1 lot d'ordinateur portable d'occasion
Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord de principe

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

11) Panneau de signalisation interdiction « quad » et « moto »

Il convient d'interdire l'accès des chemins communaux aux « motos » et « quad ». Un devis a été demandé pour 6 panneaux de chaque. Le montant s'élève à 1206.94€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter ce point au prochain conseil.

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

12) Demande de subvention exceptionnelle pour le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED)

Mme MORVAN de l'inspection académique de Chateaubourg sollicite la mairie pour participer au financement du RASED à hauteur de 96€ afin d'acheter du matériel pour les tests psychométriques et logiciel éducatifs...

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette subvention

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

13) Rampe accessibilité mairie

Il est prévu d'installer une rampe d'accessibilité à la mairie. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise SOLER. Le montant TTC est de 2966.26€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire les travaux en régie

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

14) Accueil de loisirs de Piré/Amanlis (Familles rurales)

- L'accueil loisirs de Piré-sur-seiche/Amanlis accueille les enfants de Moulins pendant les vacances scolaires. La demande de participation de la commune est de 11€ par journée/enfant pour l'année 2020.
- Cette participation sera versée semestriellement. Une convention sera établie.
- Pour information, les enfants scolarisés à piré-chancé ou déjà inscrits à l'accueil de loisirs peuvent fréquenter l'accueil de loisirs. Au regard de la capacité d'accueil des locaux et des effectifs en hausse, les nouvelles familles ne peuvent plus y être accueillies.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette subvention

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

15) Déclaration d'intention d'aliéner : DIA

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Nadège KRETZ-FAUCHEUX, Notaire à Louvigné de bais, relative à la vente de la propriété située au 9 lotissement des noisetiers 35680 MOULINS, parcelles cadastrées C1139. La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption.

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

16) **transfert de compétence assainissement et eaux pluviales**

Considérant le transfert de la compétence "Assainissement et eaux pluviales urbaines" à Vitré Communauté au 1er janvier 2020,

En application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Des procès-verbaux de mise à disposition ont donc été établis, un pour la compétence eaux pluviales, et un second pour la compétence assainissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces procès-verbaux et autorise le Maire à les signer.

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

17) Jeunes ados garderie du mercredi

Le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil.

•	Pour : 10	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

18) Questions diverses

- le conseil municipal valide la demande de l'association des parents d'élèves de vendre café et gâteaux le jour des élections municipales
- le conseil municipal valide la demande de renouvellement opération pommes de terre
- un courrier sera envoyé à Enedis pour signaler les micros coupures très fréquentes sur la commune

Le Maire

Pierre MELOT

La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIER